



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La SPA Genève et le comité de la Société Genevoise des Vétérinaires sont unanimement opposées aux mesures récentes annoncées par le Conseil d'Etat imposant le port de la muselière à tous chiens.

Elles déplorent l'absence de consultation et la précipitation dans laquelle le Conseil d'Etat a agi.

Elles estiment en outre que ces mesures, si elles devaient être effectivement adoptées par le Conseil d'Etat :

- manquent de base légale ;
- violent la Loi fédérale sur la Protection des animaux et son ordonnance ;
- sont disproportionnées, arbitraires, et, plus grave encore, contreproductives.

Elles relèvent notamment que le port de la muselière peut provoquer de graves problèmes respiratoires et cardio-vasculaire chez le chien pouvant entraîner la mort de l'animal.

En outre, le port de la muselière constitue une mesure de contrainte extrêmement lourde pouvant induire des troubles de comportement importants chez le chien (stress, angoisse, frustration provoquant une augmentation de l'agressivité).

En particulier, une mesure imposant le port de la muselière à l'ensemble des chiens qui ne sont pas des chiens dits « potentiellement dangereux » est aussi absurde qu'inacceptable.

En conséquence, elles lancent conjointement une pétition, adressée au Conseil d'Etat, **s'opposant au port obligatoire de la muselière pour les chiens qui ne sont pas des chiens dits « potentiellement dangereux »<sup>1</sup>.**

Cette pétition est disponible au Refuge de la SPA, chez tous les vétérinaires et clubs d'éducation du Canton, ainsi que sur leur site internet ([www.sgpa.ch](http://www.sgpa.ch) et [www.sgv.name](http://www.sgv.name)).

---

<sup>1</sup> chiens dits « potentiellement dangereux » : voir la liste de l'art. 17 du règlement d'application de la Loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens (M 3 45.01)

Un stand de récolte de signatures sera tenu le samedi 2 septembre 2006 de 9 heures à 18 heures sur la place du Molard.

Parallèlement à cela, elles se réservent de recourir au Tribunal fédéral contre le règlement litigieux une fois qu'il sera adopté.

Enfin, elles appellent tous les citoyens à continuer à exprimer leur mécontentement en écrivant à la presse des courriers des lecteurs et/ou au Conseil d'Etat directement.

Genève, le 1<sup>er</sup> septembre 2006

La SPA Genève  
Frédérique Flournoy, présidente

La SGV  
Gabor Luka, président

Personnes de Contact :

Pour la SPA Genève : Frédérique Flournoy, 079 200 56 76

Pour la SGV : Dr [Corinne Ritter](mailto:Corinne.Ritter@sgv.ch), [022 736 44 00](tel:0227364400)